

Nombre de conseillers

Membres	11
Présents	09
Représentés	01
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	00

De la commune **SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE**

Séance du **11 décembre 2020**

L'an deux mille vingt, le onze décembre, à **19 heures**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à huis clos, dans la salle de la mairie, sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Étaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Jean-Pierre CHAPUT, Mme Michèle ALOUCHY, Mme Evelyne GIPOULON, M. Alexandre BOURDERY, M. Frédéric DUPLÉIX

Pouvoirs : Mme Michèle TIXIER-GALLAND a donné pouvoir à Mme Isabelle CARTON

Excusée : Mme Justine BOSSERT

Absents :

Date de convocation : 05 décembre 2020

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

Objet : participation financière de l'association communale de chasse agréée (ACCA) de Saint-Silvain-Bellegarde aux travaux de réparation du bâtiment situé sur le terrain communal

Le Maire rappelle les dommages causés par l'orage de grêle du 26 juin dernier à la toiture, amiantée, du bâtiment mis à la disposition de l'association communale de chasse agréée (ACCA) sur le terrain communal.

Ces travaux nécessitent une réfection complète avec désamiantage, pour un coût total de 11 945,42 € TTC. Déduction faite de l'indemnité versée par l'assureur Groupama (6 238,29 €) et de la compensation de TVA (1 959,53 €), le reste à charge s'élève à 3 747,46 €.

A la demande du Maire, le président de l'ACCA a accepté que l'ACCA contribue pour 1 590 € (530 €/an pendant trois ans) à ces travaux.

Le Maire propose au Conseil d'approuver cette participation de l'ACCA à la réparation de la toiture du bâtiment communal mis à sa disposition dans les conditions précitées.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la participation financière de l'ACCA d'un montant de 1 590 €, répartie sur trois années.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces à intervenir.